



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 1 SEPTEMBRE 2015

SPECIAL N ° 1 - UGRVGO DTG'2015

DDFiP

SOMMAIRE

DDFiP

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Services de direction.....	1
Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources.....	3
Décision de nomination d'un gérant intérimaire du SIP-SIE de Limoux à compter du 1 ^{er} septembre.....	5
Décision de délégation de signature à l'adjointe au directeur ainsi qu'aux responsables du pôle pilotage et ressources et gestion fiscale et au responsable de la mission Risques et Audit.....	7
Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les programmes 156, 309, 723 et 907 et pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur.....	9
Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.....	11

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} septembre 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE
Place Gaston Jourdanne
11000 CARCASSONNE

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
SERVICES DE DIRECTION**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Benoît Aurelle, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 20 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 20 000 €.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth Moreau, agent des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 4 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 4 000 €.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

Fait le 1^{er} septembre 2015

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Aude

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a stylized, cursive 'G' and 'T' in the center.

Gérard Taburet



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} septembre 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE.

Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

ARRETE

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Gérard TABURET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 22 janvier 2010 fixant au 25 janvier 2010 la date d'installation de M. Gérard TABURET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines et Formation Professionnelle :

M. Eric ORDONAUD, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division.

Gestion RH de la filière fiscale et filière gestion publique
Mme Cécile HOAREAU, inspectrice des finances publiques, chef du service Ressources Humaines.

2. Pour la Division Budget, Moyens, Performance :

M. Eric ORDONAUD, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division.

Budget

Mme Anne-Marie RISSER, inspectrice des finances publiques, chef du service Budget.

Contrôle de gestion - Immobilier, Logistique

Mme Sarah DANJOU, inspectrice des finances publiques, chef du service Logistique, Immobilier, Contrôle de gestion.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by 'T' and 'B', all enclosed within a horizontal oval shape.

Gérard Taburet

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} septembre 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE.

Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

Décision de nomination d'un gérant intérimaire du SIP-SIE de Limoux à compter du 1^{er} septembre

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de
l'Aude ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Gérard Taburet, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 22 janvier 2010 fixant au 25 janvier 2010 la date d'installation de M. Gérard Taburet dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Décide :

Article 1

M. Cédric Soulié, inspecteur principal des finances publiques est nommé gérant intérimaire du SIP-SIE de Limoux à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2015.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'T' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Gérard Taburet



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE.**

Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

Décision de délégation de signature à l'adjointe au directeur ainsi qu'aux responsables du pôle pilotage et ressources et gestion fiscale et au responsable de la mission Risques et Audit

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Gérard Taburet, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 22 janvier 2010 fixant au 25 janvier 2010 la date d'installation de M. Gérard Taburet dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

- Mme Marie-José GOUTAUDIER, administratrice des finances publiques, adjointe au directeur départemental des finances publiques ;
- M. Grégory ROUTARD, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources ;
- M. Jacques MAYNAU, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion fiscale ;
- M. Alain GASC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission maîtrise des risques,

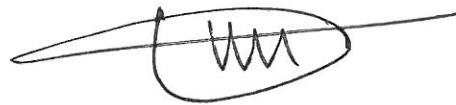
à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2015.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by three vertical wavy lines, all enclosed within a horizontal oval shape.

Gérard Taburet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE.
Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

**DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
pour les programmes 156, 309, 723 et 907
et pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la
direction départementale des finances publiques de l'Aude,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 18 avril 2013, portant nomination de Monsieur Louis Le Franc, en qualité de Préfet de l'Aude ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2015-057 du 29 juin 2015, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Grégory Routard, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Grégory Routard à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2015-058 du 29 juin 2015, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Grégory Routard, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources ;

DECIDE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés n° DCT-BCI-2015-057 et n° DCT-BCI-2015-058 du préfet de l'Aude, seront exercées par M. Eric Ordonaud, inspecteur principal des finances publiques.

Article 2 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (programmes 156, 309, 723).

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté n° DCT-BCI-2015-057 du préfet de l'Aude en date du 29 juin 2015, seront exercées par :

- M. Eric Ordonaud, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Anne-Marie Risser, inspectrice des finances publiques,
- Mme Cécile Hoareau, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sarah Danjou, inspectrice des finances publiques.

Par ailleurs, la délégation limitée aux seules opérations :

- de validation des demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;
- d'attestation de service fait ;
- d'ordre de payer

sera exercée par :

- Mme Myriam Egger, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Florence Rico, contrôleur principale des finances publiques ;
- Mme Françoise Brunelle, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Vanessa Magny, agente administrative des finances publiques.

Article 3 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (programme 907).

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté n° DCT-BCI-2015-057 du préfet de l'Aude en date du 29 juin 2015, sera exercée par :

- M. Eric Ordonaud, inspecteur principal des finances publiques,
- M. Alain Vidal-Oleszkiewicz, contrôleur des finances publiques,

Article 4 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté n° DCT-BCI-2015-058 du préfet de l'Aude en date du 29 juin 2015 en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur, seront exercées par :

- M. Eric Ordonaud, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Anne-Marie Risser, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sarah Danjou, inspectrice des finances publiques.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

Fait à Carcassonne, le 1^{er} septembre 2015

L'administrateur des finances publiques adjoint
directeur du pôle pilotage et ressources



Grégory Routard



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} Septembre 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE.

Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
CLEMENT-GENESTE Florence	Service des impôts des particuliers de Carcassonne.
MENARD Guy	Service des impôts des entreprises de Carcassonne.
BALLET Jeannie	Pôle de recouvrement spécialisé de Carcassonne.
BARTHET Bernard	Centre des impôts fonciers de Carcassonne et BANT de Narbonne.
BOXERO Gérard	Pôle de contrôle et d'expertise – Brigade départementale de vérification de Carcassonne.
GUILLEM Christine	Service de la publicité foncière de Carcassonne.
PERRIN Marie-Christine	Pôle de la fiscalité immobilière – Service de contrôle sur pièces des particuliers de Carcassonne et de Narbonne.
SOULIE Cédric	Service des impôts des particuliers – Service des impôts des entreprises de Limoux.
ANGELVY Françoise	Service des impôts des particuliers de Narbonne.
VALLEREAU Philippe	Centre des finances publiques de Limoux - Trésorerie.
JOB Patrice	Service des impôts des entreprises de Narbonne
LOPEZ Annick	Pôle de contrôle et d'expertise – Brigade départementale de vérification de Narbonne.
EYCHENNE Gérard	Service de la publicité foncière de Narbonne.

SALAVY Jean-Jacques	Centre des finances publiques de Bram.
VIDAL Hélène	Centre des finances publiques de Capendu.
JULLIEN Hélène	Centre des finances publiques de Castelnaudary.
ESTREM Jean-Marc	Centre des finances publiques de Chalabre.
HUSTE Eliane	Centre des finances publiques de Couiza.
BARBIE Didier	Centre des finances publiques de Cuxac-Cabardès.
FERRAS Jean-Charles	Centre des finances publiques de Durban-Tuchan.
CAILLOT Nadine	Centre des finances publiques de Lagrasse.
GUIRAUD Serge	Centre des finances publiques de Leucate.
SUBIAS Robert	Centre des finances publiques de Lézignan-Corbières.
LETELLIER Sophie	Centre des finances publiques de Peyriac-Minervois.
ESTREM Jean-Marc	Centre des finances publiques de Quillan.
JULLIEN Hélène	Centre des finances publiques de Salles sur l'Hers.
GUIRAUD Serge	Centre des finances publiques de Sigean.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
 Directeur Départemental des Finances Publiques,



Gérard Taburet